

CORE



CORE
Fiduciaire Revicor SA

Avenue Beauregard 1
CH-1700 Fribourg

T +41 26 347 28 80
F +41 26 347 28 90

CHE-279.084.618 TVA

CORE
Services en fiduciaire

Comptabilité
Révision
Fiscalité & TVA
Conseil d'entreprise &
juridique
Conseils prévoyance

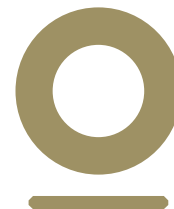
Entreprise certifiée
EXPERTsuisse et membre
de FIDUCIAIRE | SUISSE

core-partner.ch

**Rapport de révision sur les
comptes annuels 2025**

Coriolis Infrastructures

Fribourg



Fribourg, le 7 mai 2026

**Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes annuels
au comité de direction et à l'assemblée des délégué.e.s de
l'association de communes Coriolis Infrastructures
Fribourg**

Opinion d'audit avec réserve

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'association de communes Coriolis Infrastructures (l'association de communes), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultats, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints, à l'exception de la réserve présentée dans la section « Fondement de l'opinion d'audit avec réserve » de notre rapport, sont conformes à la loi sur les finances communales (LFCo ; RSF 140.6) et à l'ordonnance sur les finances communales (OFCo ; RSF 140.61) (dispositions légales cantonales).

Fondement de l'opinion d'audit avec réserve

La réserve rénovation et entretien d'un montant de CHF 427'592 ne correspond ni à un engagement effectif ni à une provision couvrant un engagement probable. Les conditions ne sont donc pas réunies pour qu'elle soit comptabilisée comme un capital de tiers selon les dispositions légales cantonales ; elle doit être intégrée au capital propre de l'association de communes.

Nous avons effectué notre audit conformément aux dispositions légales cantonales, à la directive du service des communes 10 / 2020 (directive 10 / 2020), aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH) et à la recommandation d'audit suisse 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux (RA-60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'association de communes, conformément aux dispositions légales cantonales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités du comité de direction relatives aux comptes annuels

Le comité de direction est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales cantonales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le comité de direction est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable

CORE
Fiduciaire Revicor SA

Avenue Beauregard 1
CH-1700 Fribourg

T +41 26 347 28 80
F +41 26 347 28 90

CHE-279.084.618 TVA

CORE
Services en fiduciaire

Comptabilité
Révision
Fiscalité & TVA
Conseil d'entreprise &
juridique
Conseils prévoyance

Entreprise certifiée
EXPERTSuisse et membre
de FIDUCIAIRE | SUISSE

core-partner.ch

correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales, à la directive 10 / 2020, aux NA-CH et à la RA-60 permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales, à la directive 10 / 2020, aux NA-CH et à la RA-60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- > nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- > nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association de communes.
- > nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au comité de direction, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 62 al. 2 let. d LFCo et à la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté que le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels n'est pas consigné par écrit. Il n'existe pour l'instant pas de prescriptions du comité de direction en la matière.

Selon notre appréciation, le système de contrôle interne n'est pas conforme à la LFCo, ce qui explique que nous ne puissions pas confirmer l'existence du système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

En dépit de la réserve formulée dans la section « Fondement de l'opinion d'audit avec réserve », nous recommandons à l'assemblée des délégué.e.s d'approuver les comptes annuels, étant donné que l'anomalie ne modifie pas fondamentalement la vue d'ensemble.

Célien Berthold
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Markus Jungo
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Annexe

Comptes annuels (bilan, compte de résultats, compte des investissements, tableau des flux de trésorerie et annexe)

COMPTE DE RESULTAT ET D'INVESTISSEMENT 2025

à adopter par le Comité de direction le 23.03.2026
à adopter par l'Assemblée des délégué.e.s le 27.05.26

COMPTE DE RESULTAT 2025

Compte	Désignation	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Charges						
0110.3000.00	Jetons de présence	14 130.00		15 000.00		13 770.00	
0220.3130.02	Mandats administratifs et divers	105 611.55		105 000.00		94 106.00	
0220.31	Frais administratifs	13 935.94		12 000.00		3 453.70	
0220.3134.00	ECAB - assurance bâtiment	55 877.05		55 000.00		55 795.95	
3229.3511.00	Attribution à la Réserve rénovation et entretien	0.00		60 000.00		0.00	
3229.3612.01	Entretien des infrastructures E-N	38 071.85		45 000.00		52 306.10	
3229.3612.04	Rénovation infrastructures: Nuithonie	102 973.36		46 000.00			
3229.3612.05	Rénovation infrastructures: Equilibre	68 516.15		99 000.00			
3229.3636.00	Frais d'exploitation Fondation E-N	2 200 000.00		2 200 000.00		2 085 000.00	
3229.3636.001	Subvention extraordinaire Fondation E-N	80 000.00					
3229.3636.01	Renouvellement équipement Fondation E-N	70 000.00		70 000.00		70 000.00	
3229.3636.02	Autres participations invest. Infrastructures	101 463.00		415 000.00		450 228.00	
3229.3636.03	CULTURE2030 - politique culturelle	38 192.21		30 000.00		26 972.15	
3229.3636.04	CULTURE2030 - subvention plateforme In Situ	30 000.00		30 000.00		30 000.00	
	Produits						
3229.4511.00	Partic. Réserve rénovation et entretien		171 489.51		0.00		0.00
3229.4612.00	Participation des communes (32.50/hab)		2 040 837.50		2 040 837.50		2 006 682.50
3229.4612.01	Participation de communes tiers		0.00		0.00		0.00
3229.4612.02	Participation de l'Etat de Fribourg (projet Confluences)		18 000.00				
3229.4614.00	Apport du Casino 12,5% PNJ		850 000.00		1 000 000.00		874 000.00
9610.4400.00	Intérêts bancaires		152.95				1 178.72
	Totaux	2 918 771.11	3 080 479.96	3 182 000.00	3 040 837.50	2 881 631.90	2 881 861.22
29900.00	Résultat (+ bénéfice / - déficit)	161 708.85		-141 162.50		229.32	

COMPTE D'INVESTISSEMENT 2025

Compte	Désignation	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Charges						
3229.3612.02	Rénovation infrastructures: Nuithonie + Equilibre	0.00		0.00*		123 909.55	
	Produits						
3229.4511.00	Partic. Réserve rénovation et entretien		0.00		145 000.00		123 909.55
	Participation "Fortune" Coriolis		0.00		0.00		0.00
	Totaux	0.00	0.00	0.00	145 000.00	123 909.55	123 909.55
29900.00	Résultat (+ bénéfice / - déficit)	0.00		145 000.00		0.00	

Fortune après investissement
Réserve rénovation et entretien après investissement

01.01.2026
768 630.23
427 592.26

01.01.2025
606 921.38
599 081.77

*CHF 145'000 étaient budgétés et ont été transposés dans les comptes de résultat pour plus de clareté (CHF 46'000.- + 99'000.-)

BILAN AU 31.12.25

à adopter par le Comité de direction le 23.03.2026
à adopter par l'Assemblée des délégué.e.s le 27.05.26

Compte	Désignation	Bilan au 31.12.2025		Bilan au 31.12.2024	
		Actif	Passif	Actif	Passif
1	Actif				
10020.01	BCF 30.01.153.496-01	1 261 052.35		1 183 199.55	
10020.02	BCF 30.01.156.277-09	61 773.00		61 710.90	
10020.03	BCF 30.01.156.278-06	191.35		191.05	
10101.00	Impôts anticipés	684.45		652.75	
10110.01	Actifs transitoires	0.00		136 426.20	
10200.00	Prêt postposé accordé FEN	200 000.00			
14460.00	Prêt - taxe de puissance CAD Nuithonie	128 926.20			
2	Passif				
20000.00	Créanciers		10 000.00		
20410.00	Passifs transitoires		386 404.86		116 177.30
20810.00	Réserve rénovation et entretien		427 592.26		599 081.77
29200.00	Capital social		60 000.00		60 000.00
29990.00	Bénéfice reporté		606 921.38		606 692.06
29900.00	Résultat de l'exercice		161 708.85		229.32
	TOTAUX	1 652 627.35	1 652 627.35	1 382 180.45	1 382 180.45

Fortune au 01.01.2025 : 768 630.23

0.00

TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE 2025 et 2024

	2025	2024
Résultat total du compte de résultats	161'708.85	229.32
- Augmentation / + diminution des créances ou des engagements courants	- 31.70	- 412.05
- Augmentation / + diminution des marchandises, approvisionnements et travaux en cours	-	-
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation (2025 : reclassification du transitoire en p	136'426.20	130'000.00
+ Pertes/-bénéfices sur la vente du PF ou pertes / bénéfice de change	-	-
+ Augmentation/-diminution des engagés courants (CC, créanciers)	10'000.00	-
+ Augmentation/-diminution des provisions	- 171'489.51	- 123'909.55
+ Augmentation/-diminution des passifs de régularisation	270'227.56	- 212'619.72
+ Augmentation/-prélèvements d'engagements pour les financements spéciaux, fonds, préfinancen	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle (FTO)	406'841.40	- 206'712.00
+ Remboursements de prêts et de participation	-	-
+ Subventions acquises	-	-
+Subventions à redistribuer	-	-
Recettes du comptes des investissements ayant une influence sur les liquidités	-	-
- Immobilisation corporelles	-	-
- Prêts et participations	- 200'000.00	-
- Prêts (reclassification du transitoire en prêt à long terme)	- 128'926.20	-
- Propres subvention d'investissement	-	-
-Subventions d'investissement redistribuées	-	-
Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA (FTI)	- 328'926.20	-
-Augmentation/+diminution des placements financiers et des immobilisations corporelles du PF (à l	-	-
-Augmentation/+diminution des placements financiers et des immobilisations corporelles du PF (à l	-	-
+Augmentation /-diminution des engagements financiers à LT	-	-
+Augmentation /-diminution des engagements financiers à CT	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement (FTF)	-	-
Variation des liquidités et placements à court terme (FTO)+(FTI+P)+(FTF)	77'915.20	- 206'712.00
Solde des liquidités au 01.01	1'245'101.50	1'451'813.50
Solde des liquidités au 31.12	1'323'016.70	1'245'101.50
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	77'915.20	- 206'712.00

ANNEXE AU COMPTES ANNUELS AU 31.12.25

1. Limite d'activation des immobilisations corporelles

La limite d'activation des immobilisations corporelles est de CHF 25'000.-

2. Règles de présentation des comptes

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes de la Lfco et de son ordonnance d'application (Ofco).

3. Situation du capital propre au 31.12.2025

Au 31.12.2025, le capital propre de l'association de commune est de CHF 828'630.23 (inclus résultat de l'exercice).

4. Etat des provisions au 31.12.2025

Au 31.12.2025, la provision pour entretien et rénovation est de CHF 427'592.26.- (inclus attribution de l'année).

5. Tableau des participations et des garanties

Néant

6. Tableau des immobilisations et placements de capitaux

Néant

7. Indication relative aux engagements hors bilan

L'association de commune Coriolis Infrastructure n'a pas d'engagements hors bilan au 31.12.2025.

8. Indicateurs financiers

Néant